

## INFO RENTREES SCOLAIRE 2014/2015



Plusieurs évolutions de structures des Etablissements sont prévues pour la rentrée scolaire 2014, ils auront des conséquences en termes d'organisation du travail sur les équipes techniques des Lycées.

- Fusion du lycée Pierre Mendes France Bruay la Buissière et Lycée A Daudet Barlin;
- Création de places d'internat au Lycée H Darras Liévin ;
- Création de places d'internat au Lycée d'Excellence Douai ;
- Reprise d'équipements sportifs LP de l'Aa Saint Omer ;
- Reprise salle de sports « Sarrail » salle communale du LP Durand Saint Omer;
- Suppression des surfaces annexes du Mont Trehaut du Lycée Malraux Béthune ;
- Désaffectation d'un bâtiment de 830m² au Lycée Couteau de Wasquehal;
- Mise en liaison de la restauration scolaire du LP Niemen avec le Lycée Coubertin Calais;
- > Prise en charge salle des sports par le Lycée Vauban Aire sur la Lys ;
- Augmentation effectifs élèves et de demi pensionnaire au Lycée Blaise Pascal Longuenesse ;
- Rénovation demi pension du Lycée Berthelot Calais ;
- Cuisine satellite LP Louis Loucheur Roubaix auprès du Lycée Jean Moulin Roubaix;

D'autre part, la « politique de rééquilibrage des dotations » au sein des lycées régionaux, en rapport avec le référentiel de dotation détermine pour chaque spécialité et en fonction des caractéristiques le nombre de postes à pourvoir,

41 lycées présentent un excédent, 45 sont en insuffisance de dotation et 79 sont en équilibre (ne sont pas pris en compte sur ce référentiel les emplois d'avenirs, les contrats CAE).

Afin de rééquilibrer les dotations des lycées et de leur permettre des moyens humains dont ils ont besoin pour mener à bien leurs missions, il a été proposé par l'institution régionale :

⇒ De poursuivre la réallocation des postes vacants d'une activité excédentaire des lycées excédentaires vers les lycées déficitaires.

- ⇒ D'engager le repositionnement avec postes d'agents occupant un poste relevant d'une spécialité excédentaire d'un lycée excédentaire vers les lycées déficitaires.
- ⇒ Il est proposé que cette mesure concerne les postes relevant de spécialités en surnombre dans les lycées excédentaires de plus de 3 postes\* permettant d'atténuer le déficit en postes des lycées déficitaires de plus de 1.5 postes\* (cf. liste EPLE concernées).

Des démarches sur le rééquilibrage des postes devant être engagé avec l'autorité fonctionnelle, et les agents concernés par la spécialité excédentaire.

La CGT, depuis de nombreuses années, se refuse à cautionner tout redéploiement qui selon nous pourrait être considéré comme des « mesures de cartes scolaires ».

Le rééquilibrage doit absolument se faire s'il se fait au sein de la même activité (excédentaire ou déficitaire).

Le référentiel de dotation datant de plusieurs années, nous demandons la mise en œuvre d'un groupe de travail afin d'introduire dans l'analyse de la dotation de chaque EPLE le nombre d'agents ayant des restrictions médicales, des temps partiels, des taux d'absentéisme, des travailleurs handicapés...

L'organigramme cible proposé par l'institution régionale doit se faire sur plusieurs années selon les circonstances.

La proposition de mobilité de l'agent d'une manière autoritaire n'est pas acceptable pour notre organisation syndicale.

La commission administrative paritaire devant être alerté de toutes mesures qui reviendrait à mettre en œuvre une mesure de carte scolaire.

## Lycées excédentaires de plus de 3 postes

Louis Blériot – Cambrai;
Raymond Queneau – Villeneuve
d'Ascq;
Baudelaire – Roubaix;
Auguste Behal – Lens;
Louis Pasteur – Henin Beaumont;
Jean Baptiste Corot – Douai
Faidherbe – Lille;
Henri Wallon – Valenciennes;
Colbert – Tourcoing.

## Lycée déficitaires de plus de 1.5 postes

Paul Hazard – Armentières ;
Frédéric Darchicourt – Hénin
Beaumont ;
Eugène Woillez – Montreuil ;
Dinah Derycke – Villeneuve d'Ascq ;
Horicole – Raismes ;
Eugène Thomas – Le Quesnoy ;
Léonard de Vinci – Calais ;
LEGTA – Douai ;
Jean Prouvé – Lomme ;
P. M. Curie – Aulnoye Aymerires ;
Emile Zola – Wattrelos.

Pour tout renseignement contacter les Elus du CTP CE.

Fabrice DEWULF